



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 157 LIT-ET-MIXE
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
Réf : 040-214001570-20250410-DE_19_2025-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 492 119	36,60	96,77	2 585 000	946 110	36,60	946 110
Taxe foncière non bâties (TFNB)	230 195	44,04	135,33	238 900	105 212	44,04	105 212
Taxe d'habitation (TH)	1 815 612	18,64	51,49	1 825 000	340 180	18,64	340 180
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				1 391 502			1 391 502
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	1 737 398	18,64	40,00	1 753 000	130 704	40,00	136 042

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=			
Taxe d'habitation (TH)	1 391 502			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case ☐

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			17 015	0	16 349	-25 497	7 867

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 15 245 74	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 7 867	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 15 354 441
--	---	---	---	--

A MONT DE MARSAN
Le 24 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CARL KILLIUS

Le
Pour la Préfecture,

Le 09/04/2025
Pour la Préfecture,
Maire de Lit-et-Mixe



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 157 LIT-ET-MIXE
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE DAX

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. D. AL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

Personnes de condition modeste

Taxe à réhabilitation, QPPV, Mayotte

Taxe sur les locaux industriels

Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Bases dégrévées hors locaux vacants

d. Bases dégrévées locaux vacants

e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEET ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

b. TVA prév. (comp. CVAE)

c. Coefficient correcteur

d. Taux FB commune 2020

e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	38,79	99,35	2,58000	96,77
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,45	138,63	3,30000	135,33
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,36	60,90	9,41000	51,49
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental

b. Taux maximum de la majo

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National

b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 040-214001570-20250410-DE_19_2025-DE